



D.2024.06.27.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

2 – ATTRACTIVITE

2.4 – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

En 2023, les Comités de Pilotage et Commissions Territoriales Réseau et Service ont permis de finaliser le programme de développement de l'offre pour l'année 2024-2025, en concertation avec les élus du Ressort Territorial et en lien avec les objectifs du Contrat de Service Public.

La présente délibération recense ces évolutions qui s'inscrivent dans le respect de la trajectoire financière de Tisséo et de la Feuille de Route 2026 du réseau structurant.

Evolutions du réseau TISSEO – 2024

1. Déploiement du réseau structurant

* Mise en œuvre du LINEO 14 et de son réseau associé – 2 septembre 2024

Axe structurant pour les quartiers et boulevards toulousains, le **LINEO 14** remplacera la ligne 14 à compter du 2 septembre 2024. Avec un itinéraire identique à celui de la ligne 14, il reliera le pôle d'échange de Basso Cambo à la station Marengo-SNCF et apportera l'offre structurante LINEO à plus de 89 000 habitants et 68 000 emplois qui seront situés dans un rayon de 400m autour de ses arrêts.

Très maillé, il proposera huit connexions avec la ligne A du métro, trois connexions avec la ligne B, une connexion avec le tramway et deux connexions avec l'offre ferroviaire.

La **ligne 18** sera modifiée en accompagnement du déploiement du LINEO 14. Son itinéraire sera prolongé jusqu'au pôle d'échanges des Arènes et permettra un accès plus direct au cœur de ville.

2. Renforcement du réseau complémentaire

* Création de la ligne 169 et ajustements de la ligne 69 – desserte de Bruguères – 22 avril 2024

Depuis le 22 avril 2024, la nouvelle ligne de bus 169 permet de rejoindre directement le métro La Vache via le centre de Saint-Alban. Au-delà d'un itinéraire plus rapide, l'adaptation des horaires de départ, en complémentarité avec ceux de la ligne 69, permet d'offrir un passage toutes les 15 minutes en moyenne le matin au départ de Bruguères Mairie et le soir au départ de La Vache. Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi, de 7h10 à 9h30 et de 15h55 à 20h.

Pour une meilleure complémentarité avec la ligne 169, l'itinéraire de la 69 a également été modifiée avec un terminus à « Bruguères Verger » et la création de deux arrêts dans Bruguères.

* Ajustement de la desserte de l'Est toulousain – 2 septembre 2024

Le réseau bus du secteur Est de la métropole a été restructuré en 2019 avec la transformation du Transport à la Demande (TAD) n°106 en cinq nouvelles lignes régulières. Quelques adaptations à la marge seront réalisées à la rentrée de septembre 2024:

L'itinéraire de la **ligne 104** sera prolongé afin de desservir un nouveau secteur d'habitat sur la commune d'Aigrefeuille. Après la desserte du quartier « chemin du Barric », la ligne effectuera son terminus à l'entrée du lotissement des Clos. La fréquence de passage sera adaptée pour tenir compte de l'allongement d'itinéraire.

L'itinéraire de la **ligne 103** sera modifié à titre expérimental afin de proposer aux usagers de la ligne un accès aux services et aux commerces du quartier Cyprié à Balma. 15 courses seront modifiées en heure creuse. Elles réaliseront une arête entre le secteur Aufréry et la ZAC du Cyprié. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé à l'issue des six premiers mois de fonctionnement.

Un nouvel arrêt sera desservi par le **TAD 106** pour rejoindre la commune de Beaupuy en soirée : arrêt « Beaupuy Mairie ».

* **Nouveau Collège Paléficat - adaptation ligne 33 – 2 septembre 2024**

Les horaires de la ligne 33 seront adaptés pour une meilleure desserte des heures d'entrée et de sortie du collège Paléficat dont l'ouverture est prévue en septembre 2024.

* **Ajustement de la desserte du lycée Gallieni et de l'Oncopole – 2 septembre 2024**

Les horaires de la ligne 152 seront adaptés pour une meilleure prise en compte des besoins de déplacements du secteur Galliéni/Oncopole en heure de pointe.

Evolutions des arrêts de bus

- création d'arrêts
 - ligne 51, 102 et 103 - arrêt "Galilée"
 - ligne 204 - arrêts "ZA La Masquère" et "Montagne Noire"
 - ligne 305 - arrêt "Roger Tissandier"
 - ligne 318 - arrêt "Aussau"
- suppression d'arrêts
 - repositionnement et mise aux normes des arrêts du futur LINEO 12
 - ligne 19 - suppression des arrêts Plana, Solidarité et Illiade
 - ligne 36 - fusion des arrêts "Ségla" et "Maourine"
- modification de nom d'arrêts
 - lignes 33 et 42 - arrêt "Furet" devient "Collège Paléficat"
 - ligne 59 - arrêt "République" devient "Mairie Gagnac"
 - ligne 71 - "Ctre Cial Aussonne" devient "Ecole Jules Ferry"

Il est à noter que :

- * le **déploiement de ces projets est conditionné à la réalisation des travaux nécessaires** à leur mise en œuvre (aménagement de voirie, de quais, de terminus, ...),
- * les évolutions présentées ici ne tiennent pas compte de l'ensemble des modifications du réseau qui découlent des travaux réalisés dans l'agglomération.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la délibération « Développement de l'offre 2024 ».

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES